

STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE SPADA

Katia DELECROIX

Directrice

Aude LAURENT

Cheffe de service

Omar DANY

Coordonnateur

MISSION

Dans le cadre d'un regroupement solidaire construit avec les associations Foyer Notre Dame (67), Accès (68), la Croix Rouge (10 et 51) et l'AIEM (57), l'ARS est en charge de la SPADA Meurthe et Mosellane.

- Accueillir les publics demandeurs d'asile en amont du guichet unique de Lorraine : aider à l'enregistrement de la demande d'asile.
- Dispenser un accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le Dispositif National d'Accueil.
- Accéder aux droits des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge.

Domiciliation administrative et aide à la constitution du dossier OFPRA.

FINANCEMENT

ÉTAT - OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

ÉQUIPE

Personnel administratif

Direction	0,10 ETP
1 agent administratif.....	0,70 ETP
1 agent d'accueil	1,00 ETP

Personnel social

1 chef de service éducatif.....	0,10 ETP
1 travailleur social coordonnateur.....	0,35 ETP
4 travailleurs sociaux.....	0,35 ETP

Travailleur social en charge

de la veille documentaire et juridique..... 0,20 ETP

▲ ARRIVÉES

1 411 personnes dont :

979 adultes

432 enfants

▲ ACTIVITÉ

Nombre de domiciliations.....	675
Nombre de dossiers OFPRA.....	422
Nombre de ménages orientés sur CADA/HUDA (hors HUDA 1).....	27
Nombre de ménages orientés sur HUDA 1.....	190
Nombre de ménages orientés sur CAES	28
Nombre de ménages orientés sur ATSA/PRAHDA ADOMA	5
Nombre de ménages orientés vers l'hébergement généraliste	486
Nombre de personnes en Prestation A	1 411
Nombre de personnes en Prestation B	741
Nombre de nouvelles personnes en Prestation C	58



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. PRÉSENTATION DE LA SPADA	2
1.1 Les missions du service	2
1.2 Son organisation.....	5
1.3 Les partenaires	7
2. L'ANNEE ECOULEE ET LES PERSPECTIVES.....	8
2.1 Les faits marquants	8
2.2 Les perspectives	9
3. L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2022	10
3.1 Les arrivées des demandeurs d'asile à la SPADA.....	10
3.2 La typologie des personnes arrivées au service.....	11
3.3 Les nationalités.....	12
3.4 Les données liées aux accompagnements (prestations A et B)	12
3.5 Les données et l'activité liées aux accompagnements en prestation C.....	15
3.6 L'orientation vers l'hébergement et les Aides au Retour Volontaire.....	17
CONCLUSION	18
GLOSSAIRE	19
ANNEXES	20
Annexe 1 : Livret « Le parcours du demandeur d'asile à Nancy »	20
Annexe 2 : Horaires d'ouverture de la SPADA et plan d'accès des nouveaux locaux	21

INTRODUCTION

La Structure de Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile (SPADA) est l'un des services composant le pôle asile de l'association. Ce service est basé à proximité du centre-ville de Nancy.

Dans le cadre d'un regroupement solidaire construit avec les associations Foyer Notre Dame (67), Accès (68), la Croix-Rouge (10 et 51) et l'AIEM (57), l'ARS est en charge de la SPADA Meurthe-et-Mosellane. Chacune de ces associations gère une SPADA par département selon un marché établi pour une durée de trois ans (2022-2025). Ces services sont financés par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Ce service accueille les personnes souhaitant demander l'asile à leur arrivée en Meurthe-et-Moselle (primo-arrivants), et des personnes en situation de réexamen. Le service est missionné pour l'accompagnement des personnes non hébergées sur les différents dispositifs d'hébergement dédiés à l'asile (Dispositif National d'Accueil) tout au long de leur procédure via trois prestations spécifiques.

L'activité de l'année 2022 a été marquée par une reprise du flux des arrivées, mais aussi par le nouveau marché qui a modifié quelques règles de fonctionnements et de pratiques. Ce rapport va présenter le service et son activité notamment à l'aide de données chiffrées.

1. PRÉSENTATION DE LA SPADA

1.1 Les missions du service

Les principales missions de la SPADA sont :

Accueillir les publics demandeurs d'asile en amont du Guichet Unique (GU) de Lorraine situé à Metz : aider à l'enregistrement de la demande d'asile.

Accéder aux droits des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge.

Dispenser un accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le Dispositif National d'Accueil (DNA).

Domicilier administrativement et aider à la constitution du dossier OFPRA.

Ces missions se déclinent autour de 3 prestations, A, B et C détaillées ci-dessous,

Prestation A : Cette prestation concerne les étrangers adultes (isolés, couples ou en famille avec mineurs à charge) ou des enfants mineurs en présence d'un représentant légal, qui sollicitent une première demande d'asile ou qui souhaitent déposer une demande de réexamen.

Cette prestation consiste à :

- Renseigner l'étranger sur la procédure d'asile,
- Renseigner le formulaire d'enregistrement en ligne de la demande d'asile et prendre le rendez-vous au GUDA (Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile) à Metz grâce à un logiciel national, le portail SIAEF. Ce rendez-vous au GU va déterminer leur situation de demandeur d'asile, à savoir s'ils sont en procédure normale, procédure accélérée ou "dublinés", et aussi s'ils sont bénéficiaires des CMA (Conditions Matérielles d'Accueil"),
- Remettre au demandeur d'asile la convocation sur laquelle figure sa photo numérisée, lui permettant par ailleurs de justifier sa présence sur le territoire,
- Signaler les étrangers vulnérables, orienter si besoin vers des services de santé (PASS au CHU de Nancy), ou vers des associations caritatives,
- Solliciter à composer le 115 pour accéder à un hébergement au sein de la MADA (Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile) si besoin ou rupture d'hébergement,
- Orienter vers le Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations (CAES) pour un hébergement pérenne, géré par l'association ARS, en fonction des places vacantes (45 places).

Concernant les mineurs non accompagnés qui sollicitent l'asile, ils doivent être représentés dans leurs démarches à tous les stades de la procédure par un représentant légal. Dès lors que le mineur se présentera seul à la SPADA, il sera orienté vers les services d'Aide Sociale à l'Enfance, et plus particulièrement le service des MNA (Mineurs Non Accompagnés).

Prestation B : Cette prestation consiste à assurer l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile après leur passage au guichet unique avec :

- L'explication de la procédure et domiciliation avec la délivrance d'une attestation de domiciliation,
- L'information sur les démarches relatives à la demande d'asile,
- L'explication à l'accès au portail OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) dématérialisé pour recevoir la convocation, les décisions, l'accusé de réception du dossier OFPRA,
- Le recueil écrit du récit de la personne, sa traduction et son envoi à l'OFPRA,
- L'orientation vers la Ligue des Droits de l'Homme ou les avocats spécialisés en droit des étrangers pour les personnes Dublinées (si besoin),
- L'accès à l'application « Anito », permettant de consulter via internet, si réception de courrier au service,

- La remise et l'explication du courrier lié à la procédure de demande d'asile, une personne ayant une réponse négative de l'OFPRA peut faire un recours à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile)
- Les démarches liées à l'Aide Juridictionnelle (uniquement pour le recours à la CNDA),
- Le lien avec les avocats, l'OFII, l'OFPRA, la CNDA, en cas de problème,
- L'envoi de pièces complémentaires à l'OFPRA, la CNDA, aux avocats,
- Le remplissage du dossier à envoyer à la sécurité sociale pour ouverture des droits santé (délai de carence de trois mois après la date d'arrivée en France),
- La mise en relation des personnes avec des traducteurs pour la traduction des preuves (traduction à la charge des familles),
- Assurer des cours de FLE (Français Langue Etrangère) ou orienter les personnes vers des cours enseignés au sein d'associations ou Maisons de la Jeunesse et de la Culture,
- La transmission des informations (notification à signer par le demandeur d'asile et billets de train) si la personne est orientée vers un hébergement du DNA.

La prise en charge de cette prestation peut s'interrompre dans plusieurs cas :

- ↳ Si la personne est orientée vers un dispositif d'hébergement du DNA (HUDA, CADA, PRAHDA, DPAR),
- ↳ Si la personne est déboutée de sa demande d'asile et qu'elle n'engage pas de réexamen de sa demande d'asile,
- ↳ Si la personne se désiste de sa demande d'asile,
- ↳ Si le comportement de la personne n'est pas adapté (comportement violent au regard des usagers ou du personnel). L'OFII en sera averti et orientera la personne vers une autre structure de domiciliation.

Les personnes souhaitant introduire une demande de réexamen de leur dossier de demande d'asile sont domiciliées à la SPADA. La demande de réexamen se fait très souvent à la réception de l'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), et donc du statut de débouté. Dans le cadre d'un réexamen, les personnes doivent apporter des éléments nouveaux et convaincants à leur demande d'asile initiale. La démarche est semblable à une demande d'asile initiale avec un rendez-vous au GU, la demande de réexamen peut être jugée irrecevable par l'OFPRA, et ne sera donc pas étudiée, sinon les personnes seront à nouveau convoquées à l'OFPRA.

Prestation C : Cette prestation consiste à accompagner les personnes bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.

La durée de l'accompagnement est de 3 mois (renouvelable une fois) à compter de la décision positive de l'OFPRA ou de la CNDA.

Cette prestation vise à garantir un accompagnement administratif et social individualisé aux bénéficiaires non pris en charge par un dispositif dédié.

L'accompagnement, réalisé dans ce cadre, comprend les actions suivantes :

- Maintenir la domiciliation à la SPADA, dans l'attente d'une domiciliation de droit commun,
- Informer le réfugié sur les démarches à réaliser dans les domaines suivants : séjour, droits sociaux, hébergement et logement, emploi et formation et, le cas échéant, la procédure de réunification familiale,
- Mettre en relation le réfugié avec la Direction Territoriale de l'OFII pour la signature du CIR (Contrat d'Insertion Républicaine) et les formations linguistiques et civiques (cours d'apprentissage de français obligatoires),
- Mettre en relation le réfugié avec les services compétents pour l'ouverture effective des droits sociaux correspondant à sa situation : prestations sociales et familiales, dépôt de demande de logement ou d'hébergement d'insertion, ouverture d'un compte bancaire, inscription à Pôle Emploi, demande de RSA,
- Informer et appuyer le réfugié dans ses démarches de reconnaissance des diplômes et/ou de validation professionnelle.

La finalité de cet accompagnement est la mise en place de ses droits et l'accès à un logement autonome ou accompagné.

Cette prestation est contractualisée entre l'utilisateur et le travailleur social pour une durée de 3 mois (renouvelable une fois), où une participation active de l'utilisateur est demandée dans un souci d'insertion. La durée de 3 mois est bien souvent prolongée afin d'appréhender l'ensemble des démarches à faire.

1.2 Son organisation

La SPADA est ouverte tous les jours du lundi au vendredi avec un accueil du public de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.

Les bureaux ont été déménagés en décembre 2022 au sein de locaux plus proches du centre-ville et des transports en commun, mais aussi au sein d'espaces mieux aménagés pour l'accueil des personnes. Ces nouveaux locaux sont partagés avec les services MADA et CAES, favorisant ainsi les échanges sur des situations communes, et permettant de partager les expériences du quotidien.

L'accueil des primo-arrivants est effectué prioritairement le matin et si besoin en début d'après-midi. Tous doivent être pré-enregistrés le jour même de leur arrivée et ce quel que soit le nombre de personnes qui se présente. Le délai de rendez-vous au GUDA est en moyenne de deux jours, et peut être supérieur selon les flux aux SPADA de Nancy et de Metz, et les personnels présents à la préfecture de Metz.

Les prestations B (premier rendez-vous à la suite du passage au GU) et C sont réalisées par le biais de rendez-vous en journée. Une permanence courrier a lieu tous les matins où les personnes viennent à leur guise chercher leur courrier et des réponses dans le cadre de leur accompagnement. L'organisation en mode « guichet » s'est remise en place en 2022, à la suite de l'augmentation du flux.

Les durées d'accompagnement dans le cadre de la prestation B sont aléatoires. Cette durée varie selon les dates de convocations à l'OFPRA plus ou moins rapide et la durée de traitement des recours.

L'équipe est composée de :

- ❖ Quatre équivalents temps plein intervenants sociaux,
- ❖ Une agente d'accueil à temps plein,
- ❖ Une agente administrative à 70%,
- ❖ Une conseillère numérique sur le pôle depuis février,
- ❖ Une apprentie éducatrice spécialisée depuis septembre,
- ❖ Un coordinateur sur la SPADA, la MADA et le CAES,
- ❖ Une chef de service sur la SPADA, la MADA et le CAES,
- ❖ Une directrice du pôle Asile.

Une réunion mensuelle avec l'ensemble de l'équipe permet d'échanger sur l'organisation du service et les ajustements à faire concernant l'accueil, ainsi qu'une synthèse mensuelle avec chaque travailleur social permet d'échanger sur les situations des personnes accompagnées.

Un travailleur social assure seul la prestation C, tandis que la prestation A est assurée par quatre travailleurs sociaux selon un roulement.

Les agentes d'accueil et administrative travaillent en lien constant avec les intervenants sociaux pour l'accueil des usagers, la remise des courriers par l'intermédiaire du logiciel Anito et la mise à jour des données sur le serveur.

Il existe des supports d'information et de communication diversifiés sur le parcours du demandeur d'asile, sur les aides attribuées par la ville de Nancy, ainsi qu'une trame de questions pour les aides au récit (traduite en différentes langues) et également des dépliants sur les Aides au Retour Volontaire. Certains de ces documents ont été créés par l'équipe afin de faciliter la compréhension des démarches. Cette action a été soulignée par l'OFII via le compte-rendu de l'audit (février 2020).

Le service est équipé d'un logiciel de domiciliation permettant aux usagers en se connectant via un compte crée en amont de visualiser s'ils ont reçu du courrier. Celui-ci intitulé « Domaweb » a changé en fin d'année pour l'utilisation d'Anito. On constate une utilisation pas aussi optimale qu'attendue. Certains usagers éloignés de la téléphonie, l'accès à internet, l'absence d'équipement (ordinateur, téléphone portable), sont des freins à son utilisation. Aussi ces personnes continuent à appeler le standard ou se présentent spontanément au service. Ces logiciels permettent de créer des attestations et utiliser les données pour les bilans trimestriels transmis à l'OFII. Ces fonctions ne sont toujours pas opérationnelles, à la suite d'un défaut de configuration initial avec Domaweb, Anito devrait permettre ces fonctionnalités.

1.3 Les partenaires

Pour accomplir leurs missions, les professionnels travaillent au quotidien avec un certain nombre de partenaires :

- Les services de l'État : Direction Territoriale de l'OFII, liens réguliers, notamment avec les agents du back-office présents au sein des locaux de la Préfecture : actualisation DNA, points sur l'ADA, orientations, situations de vulnérabilité, etc...,
- Services de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et Moselle (GUDA),
- Les services de régulation de l'hébergement de l'ARS : SIAO (demandes d'hébergement pour personnes statutaires), MADA (service d'hébergement d'urgence), CAES, dispositifs d'hébergements du DNA,
- Les partenaires santé : PASS, CHRU, CLAT, coordinateur médico-social du CHU, CPAM de Meurthe-et-Moselle (instructions des dossiers d'ouverture des droits après trois mois de présence sur le territoire français),
- Les services médicaux et sociaux : l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cas de présentation de mineurs non accompagnés,
- La Poste et la Banque Postale, pour les acheminements de courriers et les recommandés, ouverture de livret A pour la prestation C,
- Les associations caritatives : orientation des usagers pour les besoins de première nécessité (vestiaires, aides alimentaires). En période hivernale, des prestations supplémentaires (repas) sont mises en place par différents organismes,
- Les partenaires associatifs pour l'aspect procédures et droits des étrangers : CIMADE, Ligue des Droits de l'Homme,
- D'autres services de l'association : Antigone, lorsque des personnes accueillies par la SPADA sont victimes de la traite des êtres humains, les situations font l'objet d'une première évaluation orale pouvant donner suite à une rencontre avec l'utilisateur, l'accueil de jour « 32 d'la rue », prestations d'hygiène, petites collations, etc.,
- Le 115, pour la question de l'hébergement lorsque les personnes déclarent en avoir besoin, une fiche 115 est transmise aux écoutants pour faciliter la prise de renseignements et orienter au mieux (la barrière de la langue peut parfois freiner l'accès à l'hébergement d'urgence),
- Des interprètes : prestataires qui sont essentiellement des organismes de traduction ou des interprètes indépendants.

2. L'ANNEE ECOULEE ET LES PERSPECTIVES

2.1 Les faits marquants

L'année 2022 a été marquée en premier lieu par une augmentation des arrivées, ceci est un constat national et en particulier à partir d'août.

Ces arrivées plus importantes ont induit des liens plus étroits avec les structures d'hébergement d'urgence pour répondre aux besoins, avec la préfecture de Metz pour les prises de rendez-vous au Guichet Unique (les délais de rendez-vous sont passés de 2 à 10 jours parfois), un nombre de premiers rendez-vous prestation B plus conséquent.

L'équipe, par suite de la pandémie du Covid accueillait beaucoup avec des rendez-vous et la notion de référence. Ce fonctionnement n'a pu se maintenir en revenant à un mode guichet (permanence courrier chaque matin), afin de proposer plus de créneaux d'accueil.

Le conflit en Ukraine n'a pas impacté les arrivées, car dès leur présentation à la SPADA, elles étaient orientées vers la préfecture, et parfois certaines personnes ne pouvant disposer du régime "déplacé ukrainien" déposaient l'asile.

En revanche, il a été observé un nombre assez conséquent de personnes originaires de Géorgie ou Arménie se présentant avec des grosses problématiques de santé et demandant l'asile pour l'obtention un titre de séjour pour soins en parallèle.

Aussi, il est constaté un nombre plus important d'hommes isolés. L'hébergement d'urgence (10 places à la nuitée), ne peut répondre à toutes les demandes. Un plan Grand Froid a été déclaré fin décembre par les services de l'Etat à la suite des températures basses et prolongées. A cette période, soit pendant une semaine, tous les hommes en faisant la demande ont été hébergés. Le service de la SPADA est bien souvent le seul lien que ces hommes ont sur le territoire nancéien. Il leur est proposé de se rendre aux dispositifs de veille sociale (repas du soir et accueil de jour), mais très peu s'en saisissent.

L'OFPRA a dématérialisé ses démarches pour l'envoi de documents et convocations. L'embauche d'une conseillère numérique en février tendait à accompagner les usagers du pôle asile dans ces démarches et dans l'acquisition d'une certaine autonomie. Malheureusement, elle a été absente une majeure partie de l'année, ses tâches se reportant sur les intervenants sociaux. Sur cet aspect, la dématérialisation a parfois mis en difficulté les usagers (plateformes non traduites en langue maternelle, accès à internet pas facilité, possession aléatoire de smartphones permettant une bonne visibilité des informations via leurs comptes, démarches de création de compte pas simples...)

Le nouveau marché a demandé une certaine adaptation quant aux données chiffrées à relayer. En effet, les remontées chiffrées mensuellement à l'OFII sont quelque peu différentes de celles demandées lors du dernier marché, le délai d'accompagnement de la prestation C est passé de 6 mois à 3 mois renouvelable une fois. Ce marché nous demande aussi de mettre en place des cours de FLE, ce qui ne nous a pas été possible de faire par manque de ressources humaines.

Il y a eu aussi des mouvements au sein de l'équipe : le départ de la coordinatrice sur un autre poste de l'association en février et remplacée en mars 2022. L'intervenante sociale de la prestation C, rapidement remplacée par une candidature interne. Un intervenant social a pu bénéficier d'une immersion sur un autre service pour appréhender différemment l'accueil des demandeurs d'asile.

La période estivale (juillet) a été marquée par des absences régulières sur des temps longs ou par courtes périodes et répétées. L'agressivité physique et verbale d'un usager a été le point de départ.

Ces mouvements d'équipe ont amené l'encadrement à effectuer un certain nombre de recrutements, induisant également de la prise de temps à former les nouveaux professionnels. Une personne, titulaire d'un diplôme universitaire en droit des étrangers travaillant sur le pôle a formé ces nouveaux professionnels à la demande d'asile, en s'adaptant aux besoins du poste occupé.

Le manque de candidatures oblige l'encadrement à être relais sur ce service afin d'assurer la continuité des accompagnements.

Compte tenu de tous ces éléments, la dynamique et la cohésion d'équipe ont été perturbées. En fin d'année, l'équipe était à nouveau au complet.

L'équipe de la SPADA, par ses missions d'accompagnement, d'accueil et d'information, n'a pas pu travailler à distance, hormis l'agente administrative qui a effectué quelques journées en télétravail.

Le service a déménagé au mois de décembre 2022. La mise en place de plans et de supports d'information au préalable a permis aux usagers de se retrouver plus facilement au sein des nouveaux locaux. L'affichage des horaires d'ouverture et le plan pour s'y rendre sont apposés en annexe.

Au même moment, le logiciel de domiciliation a changé, car « Domaweb » ne répondait pas aux normes de Règlementation Générales de Protection des Données (RGPD). Sur cet aspect, une information au préalable a été transmise aux personnes accompagnées pour l'utilisation du logiciel « Anito ». L'équipe a été elle aussi accompagnée et formée en amont dans son utilisation.

Une formation linguistique en anglais, une autre sur la thématique « développer sa confiance par l'estime de soi », et enfin une sur les personnes en situation « Dublin » a profité à certains salariés.

Aussi une séance de GAPP (Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles) est organisée chaque mois pour les intervenants sociaux, mutualisée avec d'autres professionnels de la MADA et du CAES. L'intervenant a changé en septembre, après accord des participants. Ce changement d'intervenant a permis de proposer une autre approche qui semble satisfaire les participants de ce groupe. A noter que la participation à ce GAPP s'impose aux intervenants sociaux.

Des rencontres en visio se sont organisées avec les directions et chefs de services des SPADA du regroupement afin d'harmoniser nos pratiques et partager nos expériences, d'autant plus avec la mise en œuvre du nouveau marché.

2.2 Les perspectives

Les professionnels sont soucieux de proposer le meilleur accompagnement possible, en lien avec les directives et les positions actées par l'OFII, l'OFPRA, et la CNDA vis-à-vis des démarches de demande d'asile en cours.

Pour cela, il est envisagé pour l'année à venir :

- ❖ De poursuivre la conduite du cahier des charges du groupement des SPADA Grand Est,
- ❖ D'accompagner la dématérialisation des procédures OFPRA ainsi que d'autres démarches administratives ; les bornes numériques ont été mises en place au sein des nouveaux locaux et la conseillère numérique remplacée,
- ❖ De personnaliser davantage les accompagnements par le biais de temps de synthèse avec les professionnels et les autres services de l'association,
- ❖ De proposer des formations aux professionnels sur la connaissance des pays d'origine, l'approfondissement des connaissances en matière de demande d'asile, l'apprentissage et le perfectionnement de l'anglais,
- ❖ D'organiser une visite de l'OFPRA et de la CNDA à Paris, avec l'éventuelle possibilité de participer à des entretiens,
- ❖ D'organiser une visite au Guichet Unique à Metz,
- ❖ De relancer les rencontres départementales des acteurs de l'asile,
- ❖ De maintenir les temps d'échanges avec les professionnels des autres services du pôle,
- ❖ De rencontrer régulièrement les partenaires ou même en développer de nouveaux : les associations caritatives entre autres, qui deviennent des partenaires indispensables à l'accompagnement,
- ❖ Remplir la mission Français Langue Etrangère en créant des partenariats et en orientant des personnes accompagnées vers des structures adaptées,
- ❖ Répondre à l'audit annoncé par l'OFII en novembre, celui-ci doit s'effectuer en 2023.

3. L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2022

Les données chiffrées de l'activité sont à la hausse, ce constat est national, en effet, le deuxième semestre a vu une hausse significative des arrivées.

3.1 Les arrivées des demandeurs d'asile à la SPADA

Arrivées en Meurthe-et-Moselle :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombre arrivées 2019	148	125	142	138	102	75	167	127	135	142	115	128	1 544
Nombre arrivées 2020	72	72	54	0	42	56	55	41	91	83	40	54	660
Nombre arrivées 2021	56	65	44	69	41	50	107	93	110	112	135	90	972
Nombre arrivées 2022	79	87	133	86	110	83	126	178	113	128	134	154	1 411

Ce tableau présentant les arrivées des trois années précédentes montre cette hausse des arrivées au niveau de la SPADA 54.

Ces chiffres totaux représentent toutes les arrivées sur le service pour un enregistrement au GU ou des renseignements sur l’asile.

Sur les 1 411 personnes prises en charge en presta A, 1 365 personnes ont été au GU, la différence de 46 personnes correspond aux personnes non concernées par l’asile, ou des personnes ukrainiennes orientées vers la préfecture ou encore des mineurs non accompagnés orientés vers les services de l’Aide Sociale à l’Enfance.

Le mois d’août 2022 a connu le nombre d’arrivées le plus important de l’année.

Arrivées en Moselle (SPADA de Metz) :

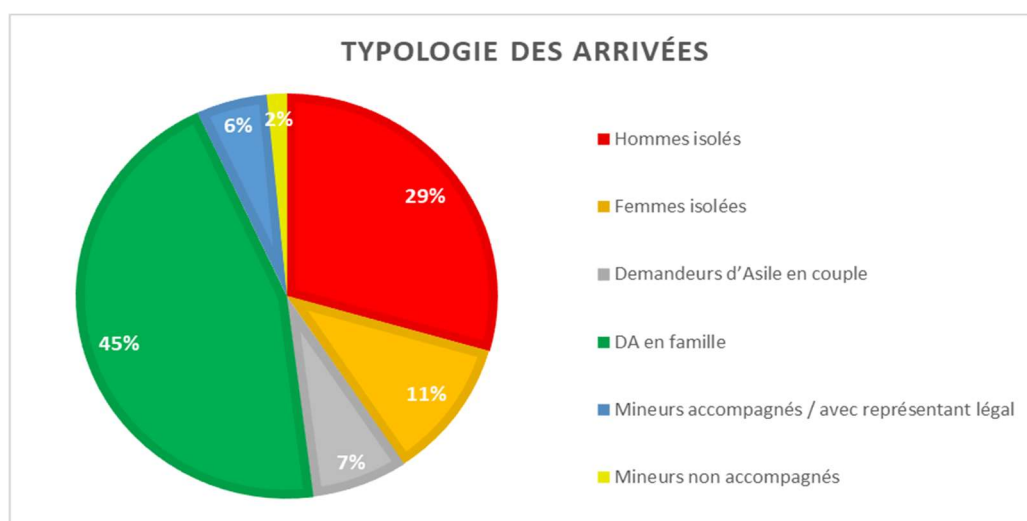
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombre arrivées 2020	302	313	188	19	85	119	199	219	227	213	160	163	2 207
Nombre arrivées 2021	141	138	196	139	189	152	244	335	398	272	351	336	2 891
Nombre arrivés 2022	270	327	398	332	286	308	357	374	462	479	414	319	4 326

C’est aussi le cas en Moselle (voir le tableau ci-dessus), qui enregistre chaque année davantage d’arrivées du fait que le GUDA se situe à la préfecture de Metz.

Cette hausse s’explique en partie par la fin de la pandémie liée au COVID, mais aussi par le conflit ukrainien ; en effet, certaines personnes ukrainiennes ont dû déposer une demande d’asile, ne pouvant être accueillies en France via le dispositif dédié (obtention d’une Autorisation Provisoire de Séjour).

3.2 La typologie des personnes arrivées au service

Sur ce total de 1 411 personnes : on a 979 adultes et 432 enfants, se répartissant comme suit :



La proportion de demandeurs d'asile en famille est la plus importante, suivie des hommes isolés.

La proportion d'enfants est elle aussi importante au regard du total des arrivées et de cette proportion de familles.

3.3 Les nationalités

Parmi ces arrivées, les six nationalités les plus représentées (sur les 1 411 personnes) sont :

CLASSEMENT ET NOMBRE D'ARRIVÉES SELON LES NATIONALITES	2021	2022
1	ALBANIE (218)	ALBANIE (263)
2	GÉORGIE (86)	GÉORGIE (177)
3	SERBIE (83)	ARMÉNIE (130)
4	AFGHANISTAN / KOSOVO (45)	TURQUIE (94)
5	NIGÉRIA (41)	AFGHANISTAN (87)
6	SYRIE (30)	UKRAINE (85)

L'Albanie reste le pays le plus représenté, suivi de la Géorgie, comme en 2021. Le Nigéria sort de ce classement.

L'Ukraine intègre tout naturellement ce classement, tout comme l'Afghanistan, en lien avec le contexte de ces pays.

La Turquie est également largement représentée, tout comme l'Arménie qui intègre également ce classement.

Les personnes géorgiennes et arméniennes demandent très souvent l'asile en France en parallèle de demande de soins médicaux. En effet, les soins en Géorgie sont très onéreux.

3.4 Les données liées aux accompagnements (prestations A et B)

Il est important de préciser que ces tableaux sont les tableaux envoyés mensuellement au financeur (OFII), afin de relater l'activité du service. Le premier tableau correspond aux remontées de 2021 et le deuxième à celles de 2022. Les items demandés ont changé entre 2021 et 2022, ne permettant pas une comparaison fine.

Activité de la SPADA	TOTAL 2021		
	DA isolé	DA en famille	Total DA
Nombre de personnes reçues en vue de la Presta A	391	581	972
Nombre de nouveaux domiciliés	118	69	187
Nombre de DA domiciliés (file active)	213	191	404
Nombre de personnes reçues en vue de la Presta B	127	165	292
Nombre de DA ayant bénéficié d'une aide pour compléter le formulaire de l'OFBRA	89	75	164
Nombre de dossiers PUMA réalisés	100	63	163
Nombre de DA acheminés vers le DNA	171	166	337
Nombre de DA orientés vers l'hébergement généraliste	147	100	247
Nombre de personnes reçues en vue de la Presta C	41	13	54
Nombre de personnes sorties de la prise en charge SPADA	207	117	324

Activité de la SPADA	TOTAL 2022		
	DA isolé	DA en famille	Total DA
1. Nombre de RDV délivrés aux étrangers dans le cadre du pré-accueil, en amont de leur enregistrement en GUDA par la Préfecture, dans le cadre d'une demande d'asile	586	779	1 365
2. Nombre de nouvelles domiciliations des DA non hébergés par une structure du DNA, à la suite de l'enregistrement de leur demande d'asile, bénéficiant d'une orientation directive par l'OFII vers la SPADA	368	307	675
3. Nombre de DA domiciliés (<i>la file active correspond à une restitution du dernier mois en cours, et non au cumul trimestriel : cela correspond donc au mois de mars pour le 1er trimestre, etc.</i>)	343	173	516
4. Nombre de DA ayant bénéficié d'un accompagnement social et administratif	627	518	1 145
5. Nombre de DA ayant bénéficié du RDV d'aide au récit	387	354	741
6. Nombre de DA ayant bénéficié de l'aide d'un interprète dans ce cadre	158	177	335
7. Nombre de DA exclus du dispositif d'accompagnement social et administratif, dont la domiciliation doit être maintenue durant l'instruction de la procédure (<i>cas de violence, arrêt des démarches administratives qui incombent au DA : retrait du courrier sur une période excédant un mois, pas de présentation aux rendez-vous avec la Préfecture, l'OFII, l'OFPPRA ou la CNDA</i>)	50	27	77
8. Nombre de DA sortis du dispositif SPADA (orientation vers DNA, décision définitive défavorable de l'OFPPRA ou de la CNDA)	292	450	742

Le nombre de personnes reçues en vue de la prestation A correspond aux personnes qui ont un rendez-vous pour se rendre au GUDA (Guichet Unique pour les Demandeurs d'Asile). Ce nombre est en hausse pour les raisons citées ci-dessus (nombre d'arrivées). Elles étaient au nombre de 972 en 2021, pour 1 365 en 2022.

Le nombre de DA domiciliés (item 3) correspond à la file active en décembre 2022, soit 516 personnes en 2022, contre 404 en 2021.

Il y a eu en 2022, 675 nouvelles domiciliations (item 2) contre 187 en 2021. Ce chiffre est en lien avec l'augmentation du flux.

Les items 4-5-6 correspondent à des données chiffrées en lien avec l'accompagnement proposé lors de permanences courrier et lors du premier rendez-vous en prestation B. A titre informatif, ce sont 422 dossiers OFPRA qui ont été traduits en français et envoyés à l'OFPRA en 2022.

L'item 7 correspond aux fins de prise en charge consécutives à des problèmes de comportement ou si un usager ne se rend pas aux rendez-vous au cours de sa procédure de demande d'asile. Ce chiffre est très faible. De manière générale, les personnes sont assez assidues dans leurs démarches.

L'item 8 correspond aux personnes qui ont été orientées vers un dispositif d'hébergement du DNA, ou alors qui sont déboutées de la demande d'asile, il y a donc une fin de prise en charge dans ces cas de figure.

3.5 Les données et l'activité liées aux accompagnements en prestation C

En 2021, 54 contrats ont été signés pour la prestation C, ce qui correspond à l'accompagnement de 41 personnes isolées (hommes ou femmes), et 13 personnes en famille.

En 2022, 58 personnes ont bénéficié de cet accompagnement (42 personnes isolées, hommes ou femmes, et 16 personnes en famille).

Les cinq nationalités en 2022 les plus représentées (selon les archives) sont les suivantes :

Turque	11
Erythréenne	7
Albanaise	6
Russe	6
Guinéenne	5

Il est important de préciser que ces tableaux sont les tableaux envoyés mensuellement au financeur (OFII), afin de relater l'activité du service. BPI veut dire Bénéficiaire de la Protection Internationale (statut de réfugié ou de la protection subsidiaire). Ces chiffres établis chaque mois sont dans ce tableau le total des 12 mois de l'année.

Activité de la SPADA	TOTAL 2022		
	BPI isolé	BPI en famille	Total BPI
1. Nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention d'accompagnement social et administratif à l'accès effectif aux droits des BPI non hébergés au cours du mois (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire orientés par l'OFII)	182	120	302
2. Nombre de personnes ayant bénéficié du maintien de la domiciliation en SPADA dans l'attente d'une domiciliation de droit commun	146	104	250
3. Nombre de personnes ayant bénéficié d'une mise en relation avec la DT pour la signature du CIR (<i>formations linguistiques et civiques</i>)	50	25	75
4. Nombre de personnes ayant bénéficié d'une mise en relation dans le cadre d'une recherche d'emploi et de formation professionnelle (<i>orientation vers la Mission Locale, inscription au Pôle Emploi</i>)	57	46	103
5. Nombre de personnes ayant bénéficié d'une mise en relation avec les services compétents pour l'ouverture des droits sociaux (<i>prestations sociales et familiales, domiciliations de droit commun, dépôt de demande de logement ou d'hébergement d'insertion, demande d'intermédiation locative et d'accompagnement social lié au logement</i>)	86	54	140
6. Nombre de personnes ayant bénéficié d'une information sur les démarches à réaliser (<i>le droit au séjour, les droits sociaux, la procédure de réunification familiale</i>)	109	77	186
7. Nombre de personnes ayant bénéficié d'une information et d'un accompagnement dans le cadre des démarches relatives aux diplômes (<i>reconnaissance des diplômes, validation des acquis professionnels</i>)	18	10	28
8. Nombre de nouveaux BPI entrés dans la prestation au cours de la période	52	6	58
9. Nombre de BPI sortants de la prestation au cours de la période	17	25	42
10. Durée moyenne de l'accompagnement des BPI sortants de la prestation 7.4	4,2 mois	4,9 mois	4,5 mois

En comparaison à 2021 :

L'item 1 correspond au nombre total de personnes suivies par cette prestation C, et l'item 2, le nombre de personnes domiciliées.

Les items 4-5-6-7 correspondent aux démarches accompagnées avec les personnes selon leur profil, accès au travail, aux droits sociaux, accès à la formation. Ces chiffres varient car certains ne sont plus en âge de travailler, ou d'autres sont hébergées par des tiers et ne font pas de demande de logement.

La durée moyenne d'accompagnement confirme que trois mois sont insuffisants dans l'aboutissement d'un certain nombre de démarches afin que les personnes puissent gagner en autonomie et/ou accéder à un logement.

3.6 L'orientation vers l'hébergement et les Aides au Retour Volontaire

Orientations en 2022 :

Structure	CADA/HUDA Hors ARS	HUDA 1	CAES	ATSA PRAHDA	Hébergement Généraliste
Nombre de ménages orientés	27	190	28	5	486

Pour rappel, la SPADA n'a pas vocation à gérer l'aspect hébergement, mais à orienter vers des dispositifs dédiés, et ce en lien avec l'OFII ou l'équipe de la MADA et du 115.

32 demandeurs d'asile ont été orientés vers des structures d'hébergement du Dispositif National d'Accueil (CADA/HUDA/ATSA/PRAHDA), représentant très peu d'orientations sur cette année 2022.

A noter que le CAES, géré par l'association a permis d'orienter 28 personnes vers cet hébergement avant leur passage au GU, et ainsi leur proposer un hébergement stable. L'OFII valide ces orientations que nous priorisons si une vulnérabilité est annoncée en prestation A.

L'HUDA 1, géré lui aussi par l'ARS, a permis un accueil conséquent de demandeurs d'asile. Ces orientations sont facilitées car gérées par l'OFII de Nancy qui les valide, et charge aux chefs de service de faire le lien sur les modalités d'accueil. L'HUDA étant implanté en périphérie nancéenne, les problèmes liés aux transports sont inexistantes.

486 ménages ont été orientés vers l'hébergement généraliste, c'est-à-dire vers l'hébergement d'urgence via la sollicitation du numéro dédié 115. A préciser que les personnes orientées sont celles n'ayant pu l'être sur des dispositifs du DNA, faute de place ou encore ne disposant pas des CMA.

Aussi, les lieux dédiés à ces mises à l'abri sont un site de 130 places nommé Modul'ars, et trois hôtels. Ces sites sont gérés par le service MADA. Ces lieux accueillent femmes isolées, couples avec ou sans enfants et des hommes isolés présentant des vulnérabilités au regard de la santé.

Les hommes isolés ont un dispositif dédié de Mise à l'Abri à la nuitée (10 places sur le site de Modul'ars).

Une seule personne a entrepris une demande d'Aide au Retour Volontaire. L'attrait pour ce dispositif d'aide au retour est très faible.

Les réexamens pour 2021 :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
20	27	23	14	3	7	33	24	15	17	29	23

TOTAL = 235

Les réexamens pour 2022 :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
12	13	24	23	18	13	30	22	11	13	17	5

TOTAL = 201

Le nombre de demande de réexamens de la procédure d'asile est en baisse en 2022.

CONCLUSION

L'activité de la SPADA a été cette année marquée par la reprise du flux, l'arrivée des personnes ukrainiennes, la dématérialisation et des situations rencontrées de personnes présentant des vulnérabilités au regard de leur santé.

Le nouveau marché mis en œuvre au 1er janvier pour une durée de trois ans a demandé des adaptations quant aux données à faire remonter à l'OFII (création de tableaux report), à la demande de mise en place des cours de FLE, à accompagner les personnes en réexamen. Malgré ces changements, les trois prestations (A, B et C) se sont effectuées dans le respect des usagers, dans des conditions en lien avec le flux des arrivées.

Le changement de locaux a pu donner un nouvel élan avec une équipe expérimentée et au complet en fin d'année.

L'audit que doit réaliser l'OFII en 2023 va impulser une réflexion en équipe sur l'activité, les moyens existants, des pistes de travail afin d'améliorer continuellement la qualité des accompagnements.

La prime Ségur allouée aux professionnels a aussi eu un impact non négligeable et une forme de reconnaissance pour les professionnels du service.

L'année 2023 se veut être une année où l'organisation sera au cœur des échanges, des préoccupations en s'adaptant sans cesse au contexte du territoire Meurthe-et-Mosellan (arrivées).

Une réforme nommée « Contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » doit être prononcée courant 2023. Selon son contenu, il se peut y avoir des impacts sur le service de la SPADA et d'autres services de l'asile de l'association. En effet, cette réforme va peut-être voir les droits sociaux des demandeurs d'asile modifiés, impliquant des accompagnements différents. Dans tous les cas, chaque réforme demande de l'énergie à déployer dans l'explication de celle-ci auprès des usagers et parfois des incompréhensions.

GLOSSAIRE

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile

AIEM : Association d'Information et d'Entraide Mosellane

ARV : Aide au Retour Volontaire

ATSA : Accueil Temporaire Service de l'Asile

BPI : Bénéficiaire de la protection Internationale

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CAES : Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations

CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CIR : Contrat d'Intégration Républicaine

CLAT : Centre de Lutte Antituberculeuse

CMA : Conditions Matérielles d'Accueil

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DA : Demandeur d'Asile

DNA : Dispositif National d'Accueil

DPAR : Dispositif de préparation au Retour

FLE : Français Langue Etrangère

GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles

GUDDA : Guichet Unique Pour Demandeurs d'Asile

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile

MNA : Mineur Non Accompagné

OFII : Office Français de l'Immigration et d'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PRAHDA : Programme Régional d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PUMA : Protection Universelle Maladie

RGPD : Règlementation Générales de Protection des Données

RSA : Revenu de solidarité Active

SIAEF : Système d'Information de l'Administration des Etrangers en France

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Intégration

ANNEXES

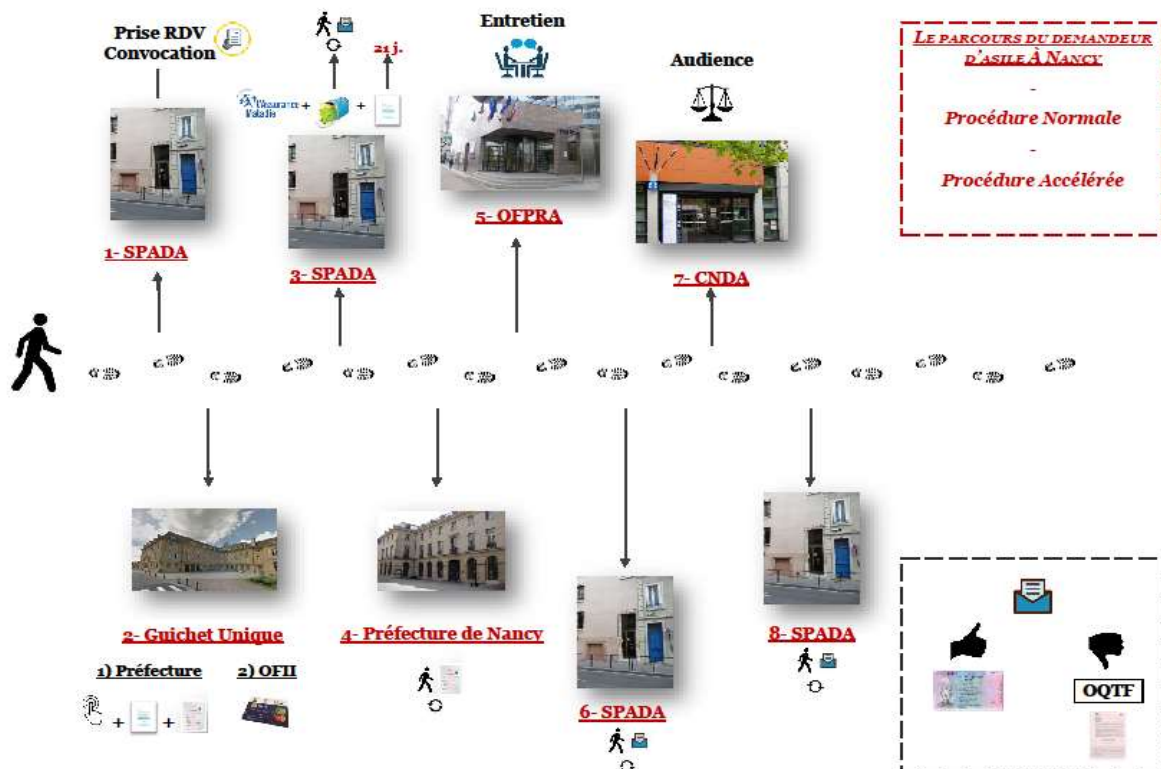
Annexe 1 : Livret « Le parcours du demandeur d’asile à Nancy »



SPADA ARS	44, rue Molitor 54000 NANCY
Guichet Unique Préfecture de Moselle	9, place de la Préfecture 57100 METZ
Préfecture de Nancy	6, rue Sainte Catherine 54000 NANCY
OFII Nancy	6, rue Sainte Catherine 54000 NANCY
OFPRA	201, rue Carnot 94136 FONTENAY-SOUS-BOIS
CNDA	35, rue Cuvier 93100 MONTREUIL
Tribunal Administratif Nancy	5, place de la Carrière 54000 NANCY



LE PARCOURS DU DEMANDEUR D’ASILE À NANCY



Annexe 2 : Horaires d'ouverture de la SPADA et plan d'accès des nouveaux locaux



**HORAIRES D'OUVERTURE SPADA
DU LUNDI AU VENDREDI
FROM MONDAY TO FRIDAY**



MATIN / MORNING		APRÈS-MIDI / AFTERNOON	
QUESTIONS 	9h – 10h	UNIQUEMENT LES RENDEZ- VOUS ONLY FOR APPOINTMENTS	14h – 17h
COURRIERS 	9h – 11h		
DEMANDE D'ASILE	9h – 11h		
REEXAMEN DEMANDE D'ASILE VENDREDI / FRIDAY	9h – 11h		

☎ TÉLÉPHONE : 03.83.17.26.50

@ E-MAIL : dpa54@asso-ars.org



SPADA

8, boulevard du 21^{ème} Régiment d'Aviation 54000 Nancy – 03.83.17.26.50

